

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 12 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2022-15

**OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2021 (ER 2021)
Programme spécifique du SDEER (totalité)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

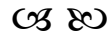


M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2021, le Comité, réuni le 13 avril 2021, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT), montant porté à 5 100 000 euros (HT) le 4 avril 2022.

M. le Président propose au Bureau d'affecter la totalité de ce montant à une tranche unique composée des 41 opérations suivantes dans le programme ER 2021 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER009-1014	Angliers	Rue de Ré	197 900
ER011-1005	Annepont	La Vignollerie	56 500
ER032-1001	Ballon	Bourg	100 600
ER062-1003	Bresdon	Chez Gatineau	86 400
ER069-1000	Brives-sur-Charente	Avenue de l'Europe	191 300
ER092-1000	Chartuzac	Bourg	257 300
ER093-1023	Le Château-d'Oléron	Rue Marceau...	60 600
ER114-1002	Coivert	La Roche	150 400
ER114-1003	Coivert	La Fosse	40 800
ER142-1024	Dompierre-sur-Mer	Rue de la Garenne	37 900
ER147-1005	Ecoyeux	Rue de la République	268 000
ER165-1008	Fontenet	Rue des Marais	23 000
ER172-1030	Gémozac	Route de St-Germain-du-Seudre	88 300
ER180-1000	Gourvillotte	RD224	130 700
ER212-1001	Louznac	Rue du Bourg	217 900
ER216-1003	Lussant	Grand Rue	86 500
ER230-0078	Meschers	Rue des Mûriers	78 300
ER256-1002	Nantillé	Chez Villain (T1)	95 500
ER256-1003	Nantillé	Chez Aubry	114 700
ER280-1005	Plassay	La Grande Forêt	111 300
ER283-0126	Pons	Rue de Cognac	186 500
ER291-1015	Puilboreau	Chemin du Fief de Marans	7 500
ER337-1016	St-Georges-d'Oléron	Rue des Gitonnelles	206 600
ER337-1054	St-Georges-d'Oléron	Rue de la Chardonnière	36 300
ER344-1007	St-Hilaire-de-Villefranche	Avenue de Cognac	131 500
ER385-1028	St-Pierre-d'Oléron	La Thibaudière	157 000
ER385-1053	St-Pierre-d'Oléron	Rue Clotaire Perdriaud	75 900
ER385-1061	St-Pierre-d'Oléron	Rue de la Borderie	27 000
ER393-1017	St-Romain-de-Benet	Allée des Passeroses	53 300
ER407-1029	Ste-Soulle	Route de Mouillepieds	303 600
ER413-1002	St-Vivien	Barbaran	41 800
ER417-1003	Salignac-de-Mirambeau	Le Bourg	106 400
ER420-1005	Salles-sur-Mer	Rue des Petits Bonnevaux	47 600
ER420-1006	Salles-sur-Mer	Rue du Mississippi	92 900
ER421-1006	Saujon	Rue de l'Aunis	157 900
ER452-1030	La Tremblade	Rue Foran	64 700
ER461-1011	Vaux-sur-Mer	Chemin de la Source	145 300
ER464-1000	Vergné	Rue de l'Eglise St Martin	208 300
ER464-1001	Vergné	Rue des Grands Chaumes	134 900

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER466-1005	Vérines	Chemin des Egaux	110 600
ER471-1000	La Villedieu	Avenue de Saintonge	410 500
Total			5 100 000



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*